



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	MDA2C
	Variante :	UGZ42M
	Version :	NMHL5664484NAUBNN0L
0.2.1	Nom commercial :	D
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade) :	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N2
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur :	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest - France
0.5.1	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s) :	---
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule :	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10	Numéro d'identification du véhicule :	VF640J564JB008668
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception :	e2*2007/46*0135*20
	délivrée le :	2017-06-21
	- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.	

St Priest, 2017-12-01

Emissions environnementales	
veau sonore:	87dB(A) à un régime de 1650tr/min
l'arrêt	78.7
à marche (dB(A))	Euro VI-C
veau des émissions d'échappement:	
missions d'échappement:	
uméro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte	595/2009*2016/1718C
glementaire modificatif applicable:	
1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
pe I ou ESC (1)	
capacité de la fumée (ELR): (m ³)	Not applicable
2. Procédure d'essai:	
pe I [Euro 5 ou 6(1)] ou	
HSC (EURO VI) (1)	
CO (mg/kWh):	60
THC (mg/kWh):	8
NMHC (mg/kWh):	-
NOx (mg/kWh):	194
THC + NOx (mg/kWh):	-
NH3 (ppm):	1.9
Particules (masse) (mg/kWh):	4.7
Particules (nombre) (#/kWh):	2.98+11
CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---	
1. Procédure d'essai:	
C (le cas échéant)	
2. Procédure d'essai:	
HTC (EURO VI)	
CO (mg/kWh):	87
NOx (mg/kWh):	186
NMHC (mg/kWh):	-
THC (mg/kWh):	12
CH ₄ (mg/kWh):	-
NH3 (ppm):	1.0
Particules (masse) (mg/kWh):	4.6
Particules (nombre) (#/kWh):	2.55E+11
umées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.53 595/2009*2016/1718C
éceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
remarques:	
réduction du couple:	---
argeur maximale admissible:	TR25C
	(2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)